

DÉLIBÉRATIONS



PROCES VERBAL

Le conseil municipal d'Orléat s'est réuni le trois novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT Maire d'Orléat, dûment convoqué le 30 octobre 2025.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Membres ayant donné procuration
BRUSSAT ELISABETH	X		
DOLCEMASCOLO LAURENT	X		
LACHAMP Patricia	X		
ROUDIVANT Jean-Louis	X		
DESSIMOND Céline	X		
ROBIN Christian	X		
MAURIN Daniel	X		
MARECHAL Sylvette		X	
MARQUES Nicole		X	
COINTE Grégory	X		
CARRE Sophie		X	A donné procuration à P.LACHAMP
CHABANAT Rémy		X	A donné procuration à C.DAUDUIT
DAUDUIT Cédric	X		
BOURBONNAUX Anthony	X		
MONTAGNIER Patricia	X		
YVERNAULT Stéphanie	X		
FERRIER Héroïse			
SERIER Laurent		X	A donné procuration à L.DOLCEMASCOLO
SAUZEDDE Véronique	X		

A été nommé secrétaire de séance : Patricia MONTAGNIER

Procurations :

Sophie CARRE à Patricia LACHAMP

Rémy CHABANAT à Cédric DAUDUIT

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO.

Absentes :

Sylvette MARECHAL , Nicole MARQUES .

Ordre du jour	Délibérations n°	Unanimité	Contre	Pour	Abstention
Décisions modificatives	2025/11/58	X			
Multi accueil : Convention et tarification des repas	2025/11/59	X			
Enedis : Convention de Passage	2025/11/60	X			
Règlement cimetière	2025/11/61	X			
Congrès des Maires	2025/11/62	X			
Subventions associations	2025/11/63	X			
STEP de Pont Astier : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Complément	2025AFFDIV/11/63	X			

Décisions modificatives

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de faire des ajustements de crédits sur les budgets commune et gestion immobilière. Madame le Maire donne lecture des virements de crédits. Vote à l'unanimité.

Multi accueil : Convention et tarification des repas

Madame le Maire expose au conseil municipal, qu'afin d'améliorer la qualité des repas servis au multi- accueil Les Petites grenouilles de la commune d'Orléat, la commune disposant d'un service Cuisine propose de fournir les repas du midi et le gouter en vue de la restauration des enfants inscrits. Madame le Maire propose un prix de 3.30€ et donne lecture de la convention. Vote à l'unanimité.

Enedis convention de passage

Madame le Maire rappelle les travaux du lotissement au bourg. Madame le Maire informe le conseil municipal, les travaux suivants sont à réaliser dépose de la ligne haute tension aérienne et abandon de la ligne haute tension souterraine existantes et construction d'une ligne haute tension souterraine qui empruntera les parcelles cadastrées AH 211 et 214 appartenant à la commune. Madame le Maire donne lecture de la convention de servitudes CS06 avec Enedis. Vote à l'unanimité.

Règlement du Cimetière

Madame le Maire rappelle que le cimetière communal est affecté aux inhumations sur le territoire de la commune. Sa gestion relève du pouvoir de police du Maire, soumis à des règles spécifiques en matière de salubrité, de décence et de tranquillité publique. Madame le Maire donne lecture du règlement. Vote à l'unanimité.

Congrès des Maires : Participation aux frais

Madame le Maire informe le conseil municipal que la nomenclature budgétaire prévoit une ligne budgétaire pour la représentation de la Commune aux réunions, colloques, congrès, formations diverses chaque année des crédits sont ouverts au budget primitif. Dans le cadre de l'organisation du voyage annuel des Maires, au Congrès des Maires et Présidents de Communautés, qui a lieu chaque année en novembre à Paris, il est prévu de prendre en charge les frais d'hébergement, transport et restauration des participants sur présentation des factures avec un montant forfaitaire plafonné pour un maximum de deux jours et propose un remboursement à hauteur de 200€ par personne. Vote à l'unanimité.

Subventions associations

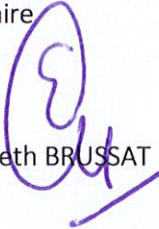
Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il y aurait de fixer le montant de la subvention au titre de l'année 2025 pour un montant de 800€. Vote à l'unanimité.

STEP de Pont Astier : Marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage : Complément

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à une erreur matérielle le montant de l'offre du cabinet Egis est de 137 800 € H.T et non 137 000 € HT et propose de délibérer sur ce nouveau montant. Vote à l'unanimité.

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT



Le secrétaire

Patricia LACHAMP

~~LACHAMP~~
NORMANIER.



